



CHOISY-le-ROI

Centre Communal d'Action Sociale

2025/30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 16 JUIN 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 16 juin à 18 heures 45, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Monsieur Tonino PANETTA, Président.

ETAIENT PRÉSENTS :

Madame LORES Monique - Monsieur DRUART Frédéric - Monsieur BOURVEN Julien - Madame FONTAINE Sabrina - Madame LOWINSKI Eva - Madame FADLI Hafida - Madame COHEN Rachel - Madame CHENU Stéphanie

ETAIENT EXCUSÉS :

Madame DESPRES Catherine - Monsieur HUTIN Sébastien - Madame KALUZA Monique - Madame WANDJI Caline - Madame ROUSSEAU Mireya - Monsieur NORTIER Gilles

ETAIENT ABSENTS :

Madame HOUINSOU Alexia - Monsieur BELHOUAS Salem

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VICOONE Mathieu

Membres composant le Conseil : 17

en exercice : 17

Présents : 9

Représentés : 0

Excusés : 6

Absents : 2

Ont voté : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER VAL-DE-MARNE

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver l'avenant portant sur la mise à jour des habilitations des référents administrateurs et utilisateurs de « Mon compte partenaire Caf », afin d'assurer la régularité administrative du partenariat.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'action sociale et des familles,
- Vu la délibération n° 2020/033 du Conseil d'Administration en date du 8 septembre 2020 donnant délégation de pouvoirs au Président et à la vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la volonté du CCAS de mettre à disposition deux salles situées dans la résidence autonomie Benoit Frachon à l'Association France Alzheimer Val-de-Marne afin de permettre aux

choisyens de bénéficier en proximité de l'information, de l'accompagnement et de l'assistance de cette association.

Considérant que cette association a un objet statutaire d'intérêt général.

Cette mise à disposition permettra à l'association France Alzheimer d'organiser des permanences d'accueil et un atelier d'art-thérapie, comme suit :

- La salle HIBISCUS pour les permanences avec une psychologue destinée aux personnes atteintes et aux aidants,
- La salle Dessin/Peinture pour des ateliers d'art-thérapie.

Cette mise à disposition aura lieu le 3^{ème} jeudi de chaque mois entre 14h00 et 17h00 ou un autre jour de la semaine si le jeudi prévu est férié, selon un calendrier prévu à l'avance.

DELIBERE

Article 1 : approuve la convention de mise à disposition de l'association France ALZHEIMER de deux salles situées dans la résidence autonomie Benoit Frachon.

Article 2 : Autorise le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention et tout document y afférent.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 16 juin 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Président du CCAS

